

<b>Section Bac</b>	<b>Spécialisation en Sciences Fiscales</b>		
<b>Nom de l'UE</b>	<b>Planification fiscale internationale</b>		
<b>Nom du professeur</b>	D. Wasserman		
<b>Niveau</b>	2	<b>Unité déterminante</b>	OUI
<b>Nombre de périodes</b>	50	<b>Pré requis pour</b>	/
<b>Langue de cours</b>	français	<b>Crédits ECTS</b>	4

### Objectifs du cours

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant

- d'identifier les sources de la planification fiscale
- d'élaborer et de critiquer des stratégies de planification fiscale internationale.

### Contenu du cours

- La notion de résidence fiscale
- Les méthodes d'imputation et d'exemption ;
- La procédure de ruling ;
- La consolidation fiscale ;
- La directive mère-fille et les flux de dividendes ; les sociétés holding ;
- La directive fusion ;
- La directive épargne et l'échange de renseignements;
- Les prix de transfert ;
- Les flux d'intérêts
- Les flux de redevances ;
- Les dispositions anti-abus

### Méthodologie

Mise en pratique des notions théoriques à travers l'analyse de cas pratiques ;

### Supports

Syllabus et annexes ;

### Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*face à des situations de planification fiscale internationale décrites par des consignes précises, en disposant de la documentation ad hoc*

- d'analyser la situation en regard des dispositions légales ;
- de la critiquer.

### Evaluation

Ecrit (l'utilisation d'un code non annoté est autorisée)

### Pondération

Evaluation 1 <sup>ière</sup> Session	Evaluation 2 <sup>ème</sup> Session
100%	100%